



1120000 Commission paritaire des entreprises de garage

Prime de fin d'année	1
Éco-chèques	1
Pension complémentaire	1
Prime d'équipes/ prime pour travail de nuit	2
Heures supplémentaires	2
Indemnités pour régime de stand-by	2
Frais de transport	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Prime de fin d'année

CCT du 11 septembre 2017 (141.993)

Prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée

Éco-chèques

CCT du 29 avril 2014 (122.104)

Eco-chèques

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 26 mai 2005 (75.932)

Modification et coordination des conditions d'exclusion

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2006 pour une durée indéterminée

CCT du 20 décembre 2016 (137.218)

Modification et coordination du régime de pension sectoriel social

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée

CCT du 11 septembre 2017 (141.999)

Modification et coordination des statuts du fonds social

Tous les articles + Texte des statuts modifiés et coordonnées (articles 1, 3, 5, 33 §1 et §2)

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 pour une durée indéterminée



Prime d'équipes/ prime pour travail de nuit

CCT du 4 juillet 2001 (60.024) modifiée par la CCT du 12 novembre 2002 (64.736)

Prime d'équipes

Articles 1, 2, 3, 4, 5 (*remplacée à partir du 1^{er} juillet 2011 par la CCT du 12 novembre 2002*) et 7
Durée de validité : 1^{er} janvier 2001, à l'exception de l'article 2 qui entre en application à partir du 1^{er} juillet 2001, pour une durée indéterminée.

Heures supplémentaires

CCT du 11 septembre 2017 (141.991)

Heures supplémentaire

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018.

Indemnités pour régime de stand-by

CCT du 29 avril 2014 (122.103)

Indemnités pour régime stand-by

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée, à l'exception de l'article 9 qui s'applique du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015

Frais de transport

CCT du 16 juin 2011 (104.822)

Frais de transport

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} juillet 2011 pour une durée indéterminée